

SYNTHESE DU RAPPORT FINAL

Programme soutenu par France Bois Forêt

(18RD861 – Valorisation des palettes bois en fin de vie)

Bénéficiaire(s) du projet : FNB (SYPAL)

Prestataire(s) : FCBA

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 29 681 € (tranche 2018)

Objectifs et contexte :

La palette bois en fin de vie, c'est :

- Une palette usagée, libérée de sa charge, présentant trop de dégradations pour être économiquement réparée ;
- Une palette en bon état ou potentiellement réparable mais qui, compte tenu de ses caractéristiques et de sa présentation (hors format par exemple), ne convient plus aux exigences ni aux besoins du marché.

Et qui devient alors potentiellement un déchet, qui actuellement n'est pas toujours géré, de façon optimale compte tenu de certaines difficultés de captation et de la multiplicité des flux et circuits logistiques découlant des marchés et des emplois.

Afin de répondre aux attentes exprimées par les professionnels de la commission Palettes de la FNB, FCBA propose par cette étude :

- ✓ d'évaluer les conditions actuelles de valorisation des palettes en fin de vie (PBFV) ;
- ✓ d'identifier les améliorations possibles à court terme des systèmes de collecte et de valorisation en place ;
- ✓ d'étudier les perspectives d'évolution à moyen terme (5 ans) des gisements et des marchés, et les nouvelles voies de valorisation qui pourraient être développées en réponse ;
- ✓ de diffuser les éléments d'études auprès des acteurs et parties intéressées, dans un but à la fois informatif et opérationnel.

Le projet comprend 2 tranches : 2018 (montant : 118 720 €) et 2019 (montant : 59 368 €)

Principaux résultats obtenus :

La phase 1 (Etat de l'art et préparation de l'étude) est terminée et a donné lieu à un rapport. L'état de l'art sur le contexte réglementaire permet de dégager les conclusions suivantes :

- La palette bois en fin de vie est un déchet (au sens de la directive Déchets),

- S'agissant d'un déchet de bois, elle doit faire l'objet d'un tri sélectif (par rapport aux autres matériaux) afin de favoriser sa valorisation,
- En tant que déchet d'emballage, le projet de REP Emballages à fin 2024 devrait faciliter sa collecte, et sa valorisation devrait contribuer aux objectifs de recyclage pour les emballages en bois (25 % en 2025 et 30 % en 2030),
- Le broyat de palettes peut être valorisé en combustible biomasse dans des installations de combustion classiques (Statut ICPE 2910 A), par sortie du statut de déchets,
- Enfin, en tant que déchet valorisable, son élimination (aussi modeste soit-elle actuellement) ne pourra plus se faire à terme par enfouissement en centre de stockage de déchets.

L'étude des flux de palettes montre que 57,5 millions de palettes neuves entrent sur le marché français chaque année. Le nombre des palettes récupérées annuellement est estimé à 106 millions d'unités, dont 94,4 million d'unités sont remises sur le marché.

Le gisement de PBFV est estimé à 1,5 / 1,7 millions de tonnes par an, dont environ 0,9 Mt sont actuellement valorisés (0,66 Mt dans les panneaux et 0,2 à 0,3 Mt dans l'énergie). La phase 2 doit permettre d'affiner ces chiffres.

La phase 2 (Etat des lieux) est en cours avec la réalisation d'une enquête ciblant les détenteurs-producteurs (professionnels dont l'activité implique le déconditionnement de marchandises palettisées), les gestionnaires et les utilisateurs de bois issus de palettes bois en fin de vie.

En ce qui concerne les détenteurs-producteurs, 14 secteurs d'activité ont été retenus. Des entretiens ont été organisés avec les fédérations professionnelles ou des entreprises représentatives de l'activité.

Pour les gestionnaires de palettes, un échantillon de 50 centres de tri et de préparation des déchets de bois, 50 reconditionneurs et 5 loueurs de palettes a été constitué.

Enfin, pour les utilisateurs de bois issus de PBFV, l'échantillon porte sur 72 chaufferies collectives ou industrielles, 4 centrales d'achat fournissant des chaufferies bois, ainsi que l'ensemble des fabricants de panneaux utilisant du broyat de palettes dans leur process, soit 10 entreprises.

Les résultats de cette enquête, conduite par l'Institut d'Informations et de Conjonctures Professionnelles (Institut I+C), sont en cours d'analyse.

Les phases 3 (Conditions d'amélioration à court terme de la collecte et de la valorisation des PBFV) et 4 (Perspectives d'évolution des gisements et marchés prévisibles, potentiel de progrès des filières de valorisation) seront menées en 2019.

Valorisation envisagée :

Le projet comporte une 2^{ème} tranche en 2019. La valorisation des résultats sera précisée à la fin du projet global.

Indicateurs :

- nombre d'améliorations proposées pour les systèmes de collecte et de valorisation des palettes :
 - nombre d'actions de communication des résultats de l'étude auprès des professionnels concernés :
- Les indicateurs seront renseignés à l'issue du projet.